

DÉLIBÉRATION N° 10

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 1^{er} AVRIL 2009**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « La Masse des douanes », et notamment son art. 16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte la programmation immobilière complémentaire de l'établissement public « la Masse des douanes » pour la gestion 2009.

Fait à Montreuil, le 1^{er} Avril 2009

Le président,



Jérôme FOURNEL